

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

JANVIER 2026

INTRODUCTION

En janvier 2026, la situation sécuritaire au Sénégal a été caractérisée par la persistance de multiples incidents enregistrés dans plusieurs régions du pays, affectant diverses catégories de la population. Les données issues du Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal font état de **114 incidents** survenus dans des domaines clés, notamment **les crimes organisés et l'extrémisme violent, la démocratie et la gouvernance, les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la sécurité environnementale**. Ce niveau d'incidents demeure globalement supérieur par rapport au mois de décembre 2025, au cours duquel 86 incidents avaient été recensés. Néanmoins, l'impact humain reste particulièrement alarmant, avec un bilan de **47 décès et 125 personnes blessées**, traduisant la gravité des événements enregistrés.

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS de WANEP-Sénégal et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, **73 incidents ont été enregistrés**, entraînant un bilan humain de **six (06) décès et cinq (05) blessés**. Ces événements traduisent la persistance de dynamiques criminelles et de menaces sécuritaires dans plusieurs zones du pays. La répartition des incidents signalés se présente comme suit :

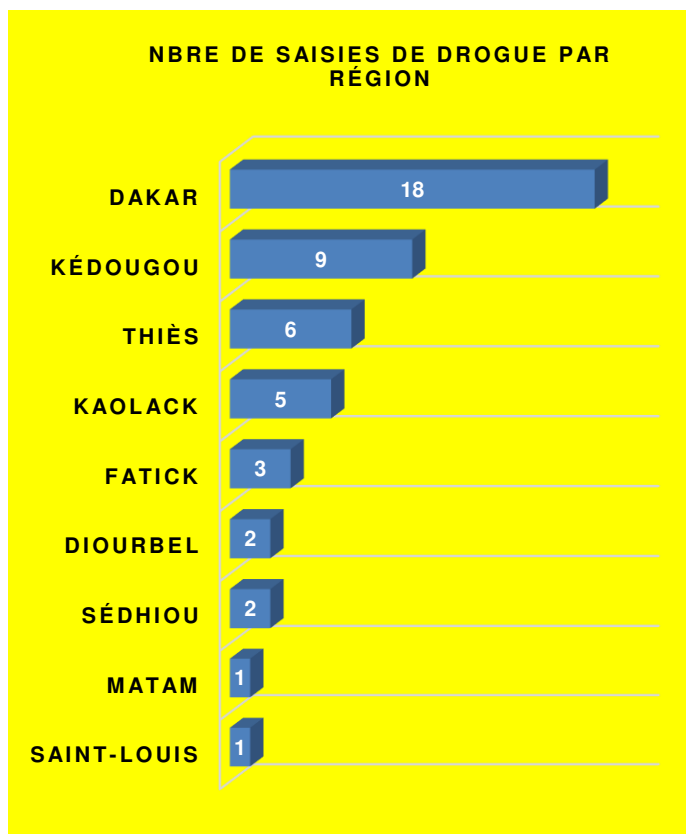
- | | |
|--|--|
| ✚ 47 cas de trafic ou saisie de drogue | ✚ 02 cas de suicide |
| ✚ 06 cas de vol avec usage d'armes | ✚ 02 cas de vol de bétail |
| ✚ 05 cas d'orpaillage clandestin | ✚ 01 cas de trafic d'armes |
| ✚ 05 cas d'attaque à main armée | ✚ 01 cas de coups et blessures volontaires |
| ✚ 04 cas d'homicide | |

1.1. Au cours du mois de janvier, les forces de sécurité ont mené plusieurs opérations contre le trafic de drogues, principalement fondées sur l'exploitation de renseignements opérationnels ciblés. Ces interventions ont abouti à la saisie d'une grande variété de substances illicites, incluant du chanvre indien, de la cocaïne, du tramadol, de l'ecstasy, du kush, du shunk et du haschich. Les quantités interceptées sont significatives : 783,9 kg de chanvre indien, 1 705 comprimés d'ecstasy, 3 261 comprimés de tramadol, 587 képas de kush, entre autres substances. Parmi les interventions les plus significatives enregistrées au cours de la période, figurent notamment :

Dans la nuit du 14 au 15 janvier, la Sûreté urbaine de Rufisque (Dakar) a saisi **62 kg de chanvre indien** et interpellé deux individus à l'issue d'une opération de sécurisation appuyée par des check-points. La drogue, acheminée depuis Kafoountine (Ziguinchor), était dissimulée dans un véhicule particulier. Les deux hommes ont été placés en garde à vue pour association de malfaiteurs, détention et trafic de drogue. L'enquête se poursuit pour déterminer l'étendue du réseau et identifier d'éventuels autres complices.

La Brigade fluviale des Douanes de Fimela (Fatick) a réalisé plusieurs saisies de chanvre indien sur l'axe maritime Bassoul-Fimela-Diofior et en haute mer. Lors de la dernière opération, **le 29 janvier, vers 6 heures**, à Diogane (commune de Bassoul), les douaniers ont intercepté 11 colis contenant au total **319 kg de chanvre indien**.

Le 30 janvier, la police de Mbour (Thiès) a saisi **120 kg de chanvre indien** sur la plage de Tripano (Thiès), à la suite d'un renseignement faisant état d'un débarquement par pirogue. Six sacs de 20 kg chacun ont été découverts sur le rivage, tandis que l'embarcation avait déjà quitté les lieux. Une enquête est en cours pour identifier les auteurs de ce trafic.



Ces opérations illustrent l'importance du renseignement opérationnel et mettent en évidence la dimension transfrontalière des réseaux de trafic de stupéfiants actifs sur le territoire national.

1.2. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec trois (03) cas enregistrés au cours de la période, dont deux (02) dans la région de Dakar et un (01) dans la région de Thiès. Les situations à l'origine de ces actes meurtriers trouvent leur source dans des conflits ordinaires, disputes liées à des activités sportives, différends financiers ou tentatives de vol, qui ont rapidement dégénéré en violences graves, révélant une faible capacité de gestion non violente des conflits et un recours préoccupant aux armes blanches.

Le 14 janvier, à Fissel (région de Thiès), un homme de 43 ans, impliqué dans des faits de vol de bétail, a trouvé la mort au cours d'une altercation survenue lors d'une tentative de vol nocturne. Armé d'une machette, l'individu a attaqué le propriétaire du troupeau, qui a riposté. Le voleur est décédé sur les lieux, tandis que son complice a pris la fuite avant d'être interpellé plus tard. Le propriétaire du bétail, grièvement blessé, a été évacué à l'hôpital puis déféré pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Le même jour, à Jaxaay (Dakar), un élève de 18 ans, scolarisé en classe de 4e, a été interpellé pour homicide involontaire à la suite d'une bagarre survenue lors d'un match de football au terrain « 12B ». La victime, a succombé à une blessure par arme blanche après son évacuation à l'hôpital de Keur Massar (Dakar).

Par ailleurs, **le 20 janvier**, la Sûreté urbaine de Rufisque (Dakar) a ouvert une enquête pour meurtre après le décès d'un charretier de 31 ans, consécutif à une altercation liée à un différend financier concernant la location d'une charrette. Le suspect, âgé de 20 ans, a été identifié, interpellé à Darou Rahmane et placé en garde à vue. Le procureur de la République près le tribunal de Rufisque a été saisi du dossier.

II. FEMMES PAIX ET SECURITE

Le mois de janvier 2026 a été marqué par plusieurs affaires de violences basées sur le genre, à travers douze **(12) incidents** recensés occasionnant **deux (02) décès et deux (02) blessés**. Ces chiffres illustrent une réalité alarmante, dominée par les viols, qui représentent la majorité des cas signalés. Cette répartition met en lumière la prévalence des agressions sexuelles et la diversité des violences subies, touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables. La typologie des incidents pour le mois est la suivante :

- ✚ 06 cas de viol
- ✚ 02 cas d'assassinat/homicide
- ✚ 01 cas de pédophilie
- ✚ 01 cas de maltraitance sur mineurs
- ✚ 01 cas d'harcèlement et extorsion
- ✚ 01 cas de détournement de mineur et de viol

3.1. L'analyse des signalements de viols et d'agressions sexuelles pour le mois de janvier révèle des tendances alarmantes et récurrentes. Les cas documentés mettent en lumière une diversité de profils d'agresseurs et ciblent majoritairement des personnes en situation de vulnérabilité : mineures, jeunes femmes, ou personnes souffrant de troubles mentaux. La persistance de ces crimes graves exige une réponse pénale rigoureuse afin de faire pleinement justice aux victimes et de mettre fin à l'impunité. Parmi les cas les plus significatifs, on peut citer :

Dans un premier cas, **le 3 janvier**, aux HLM Montagne (Dakar), une jeune domestique de 25 ans souffrant de troubles mentaux a été enlevée et violée, présumément par un conducteur de moto Jakarta. En raison de sa déficience et de ses difficultés d'expression, la victime n'a pu fournir de détails précis sur son agresseur. Une plainte a été déposée au commissariat de Biscuiterie-HLM, et une enquête couplée à un examen médical a été ouverte pour établir les faits.

Parallèlement, **le 6 janvier**, à Bargny (Dakar), un marabout de 40 ans a été interpellé pour le viol d'une adolescente de 17 ans, qu'il aurait menacée de représailles mystiques. L'agression aurait eu lieu après qu'il l'ait isolée lors d'une visite. Un examen gynécologique a confirmé des lésions hyménales anciennes, conduisant à sa garde à vue.

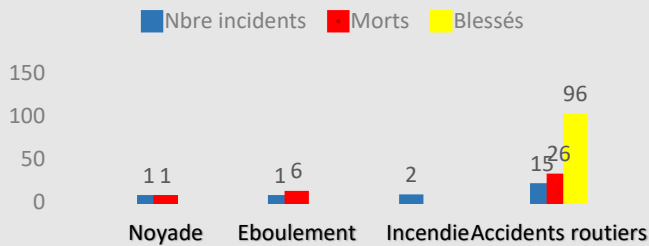
De surcroît, **le 11 janvier**, la gendarmerie de Diass (Thiès) a interpellé deux colocataires, un soudeur de 26 ans et un ouvrier de 37 ans, pour le viol collectif d'une jeune Bissau-Guinéenne de 20 ans. Le premier agresseur l'a violée sous la menace avant d'impliquer son complice. Une plainte déposée le lendemain a permis l'arrestation rapide des deux hommes, qui ont reconnu les faits avant d'être déférés au tribunal de Mbour

Enfin, **le 12 janvier**, un marchand ambulant de Yeumbeul-Comico a été déféré au parquet pour avoir violé à plusieurs reprises sa nièce de 12 ans, placée sous sa garde après le décès de sa mère. Les viols, commis de nuit en l'absence de son épouse, ont été révélés par un formateur alerté par le trouble de l'enfant. L'examen médical a confirmé les faits, et l'oncle a avoué.

Par ailleurs, **le 12 janvier**, à Yarakh Cappa, une femme, en situation d'handicap, âgée de 32 ans, a été mortellement poignardée dans son multiservices par un agresseur qui voulait lui voler la caisse. Face à son refus et à ses cris de détresse, l'individu a sorti un couteau avant de lui asséner un coup de poignard à la poitrine. Après les faits, le mis en cause a tenté de prendre la fuite avant d'être rattrapé par des riverains, puis soustrait à la vindicte populaire par les forces de l'ordre. Interpellé, il a reconnu avoir prémédité l'agression dans le but de se procurer des fonds pour financer son retour à Mboro. Le suspect a été conduit à la brigade de gendarmerie de Hann, où il a été placé en garde à vue. Une enquête pour assassinat avec usage d'arme blanche a été ouverte.

III. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Sécurité environnementale



Ce mois a été marqué par une forte mortalité liée aux incidents relevant de la sécurité environnementale. Au total, **27 incidents** ont été enregistrés, occasionnant un bilan humain particulièrement lourd de **38 décès et 118 blessés, en plus de dégâts matériels significatifs**. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ 21 cas d'accidents de la route
- ✚ 04 cas d'incendie
- ✚ 01 cas de noyade
- ✚ 01 cas d'éboulement

Les accidents de la circulation ont représenté la principale cause de mortalité liée à la sécurité environnementale, avec un bilan particulièrement préoccupant de 30 morts et 115 blessés. Les incidents enregistrés traduisent la récurrence d'accidents graves, souvent mortels, sur les principaux axes routiers du pays. L'analyse met en évidence des facteurs de risque persistants, notamment la vitesse excessive, le non-respect du code de la route et des manœuvres dangereuses, impliquant fréquemment des véhicules de transport public, des taxis et des poids lourds. Ces incidents soulignent l'urgence de renforcer la prévention routière, le contrôle du transport public et la sécurité sur les axes régionaux les plus accidentogènes. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer :

Premièrement, la route de Kaolack a été le théâtre d'un accident mortel **le 2 janvier, vers 22 heures**, à la suite d'une collision entre un véhicule de transport et un tricycle. Le choc a causé quatre décès et six blessés sur le coup, avant qu'une cinquième victime ne succombe le 3 janvier, portant le bilan à cinq morts. Les sapeurs-pompiers et la gendarmerie sont intervenus pour les secours et les constatations, tandis que les corps ont été transférés à la morgue de l'hôpital régional El Hadji Ibrahima Niasse de Kaolack.

Le 19 janvier, un autre accident grave est survenu vers 20 heures sur la route Louga-Kébémér, à hauteur du village de Kelle Guèye, impliquant un taxi et un véhicule de transport en commun. La collision a fait quatre morts sur le coup et quatre blessés graves, évacués vers le Centre Hospitalier Régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Enfin, **le 25 janvier**, un accident survenu sur l'Autoroute de l'Avenir, sur l'axe Keur Ndiaye Lô – Rufisque, a opposé un camion transportant un conteneur à un véhicule particulier. Le détachement du conteneur, après un choc contre le terre-plein central, a entraîné un bilan provisoire de cinq morts et deux blessés, dont un dans un état grave. Le chauffeur du poids lourd a été placé en garde à vue, et une enquête est en cours.

Situation des cas d'accidents par région

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Dakar	2	6	2
Sédhiou	2	1	22
Kédougou	2	3	2
Kolda	2	2	1
Thiès	3	2	1
Kaolack	4	8	20
Louga	6	7	68

Au-delà des accidents recensés, un cas d'éboulement mortel est survenu le samedi 24 janvier, vers 10 heures, sur un site d'orpaillage clandestin situé dans le périmètre de la société minière AfriGold, à l'ouest du village de Gamba-Gamba (commune de Bembou, département de Saraya). L'effondrement des parois de fosses artisanales a enseveli plusieurs orpailleurs, causant sur le coup la mort de quatre personnes et faisant quatre blessés, évacués vers le Mali avant l'arrivée des secours officiels. Le bilan s'est alourdi le dimanche 25 janvier, portant le nombre de victimes décédées à six. Les corps ont été transférés à l'hôpital régional de Kédougou en vue d'autopsies. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Saraya afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame lié à l'orpaillage clandestin.

IV. RECOMMANDATIONS

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Renforcer les dispositifs de protection des enfants et des victimes de violences basées sur le genre, en créant des cellules d'écoute psycho-sociale dans les écoles et quartiers.
- ✚ Développer des programmes de prévention communautaire pour identifier précocement les victimes et faciliter leur orientation vers les structures d'accueil et de soins.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Identifier et sécuriser les axes routiers les plus accidentogènes en installant des ralentisseurs, panneaux de signalisation et dispositifs de contrôle.
- ✚ Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier auprès des conducteurs de motos-Jakarta et de transport en commun.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Collaborer avec les pays voisins (Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau) et les organisations régionales pour partager des renseignements et coordonner les opérations ;
- ✚ Intensifier les patrouilles mixtes Police – Gendarmerie sur les axes de trafic de drogues et des zones criminogènes afin de dissuader la criminalité ;
- ✚ Encourager la participation communautaire via le signalement d'incidents ou de comportements suspects grâce aux numéros verts, **Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00) ;**
- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les axes à forte accidentalité, notamment en matière de vitesse, de surcharge et de respect du port du casque.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Encourager l'implication communautaire et associative, notamment avec les jeunes, pour sensibiliser aux risques liés à la drogue, la violence et les accidents routiers.
- ✚ Développer des programmes de médiation scolaire et communautaire, pour réduire les conflits entre jeunes et prévenir les homicides et violences interpersonnelles ;
- ✚ Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser sur les violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence **(116 ou 800 805 805), de la Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00)** pour signaler les abus.

A la population

- ✚ Encourager la culture du dialogue, de la tolérance et du respect mutuel dans la résolution des différends, que ça soit dans les milieux sportifs, familiaux ou communautaires ;
- ✚ Adopter un comportement responsable sur la route : respect des limitations de vitesse, port systématique du casque, prudence dans les dépassements ;
- ✚ Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité ;

 Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendarmérie nationale) ; 17 (police nationale).**

ANNEXE

Domaines thématiques	Incidents	Nombre de cas	VICTIMES	
			Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	47	0	0
	Vol avec usage d'armes	06	0	0
	Orpillage clandestin	05	0	0
	Attaque/braquage à main armée	05	0	3
	Homicide	04	4	1
	Vol de bétail	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Coups et blessures volontaires	01	0	1
	Trafic d'armes	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Affrontements violents	01	0	0
	Migration irrégulière	01	1	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	06	0	0
	Assassinat/homicide	02	2	0
	Détournement de mineure et viol	01	0	0
	Pédophilie et acte contre nature	01	0	0
	Harcèlement et extorsion	01	0	0
	Maltraitance sur mineurs	01	0	2
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	21	31	114
	Incendie	04	0	0
	Eboulement	01	6	4
	Noyade	01	1	0
TOTAL		114	47	125

Edité le 28 janvier 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org